

### Leçon 7 : « Les rafles de Bruxelles »

Action 2 : projection de la séquence 6 du film - texte du commentaire

Le 5 juin, 60 agents de la police bruxelloise sont réquisitionnés par la *Feldgendarmarie* pour perquisitionner chez d'anciens officiers belges. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase de l'indignation. Les autorités communales se rebiffent et refusent une nouvelle fois.

Cette résistance à l'occupant arrive trop tard. En janvier 1942, Hitler planifie l'extermination des Juifs d'Europe sous l'appellation de « solution finale ». Elle est mise en œuvre dès juin 1942 par Adolf Eichman qui planifie les déportations au départ de la Belgique.

Pour les Juifs de Belgique les conséquences sont immédiates. A l'été '42, ils sont soumis à une véritable traque.

Entre juillet et septembre, la Conférence des bourgmestres de Bruxelles refuse que les polices communales participent aux rafles. Ce n'est pas le cas à Anvers où, dans la nuit du 15 au 16 août la police, dirigée par le bourgmestre Léo Delwaide, prête main-forte aux Allemands et rafle 845 femmes, vieillards, hommes et enfants juifs qui sont emmenés vers Malines avant d'être déportés pour la plupart à Auschwitz.

Entre-temps, les premiers Juifs convoqués soi-disant pour le travail obligatoire y arrivent le 27 juillet et le 4 août, le premier convoi de déportés quitte la caserne Dossin pour Auschwitz Birkenau.

A Bruxelles, le soir du 3 septembre 1942, les Allemands quadrillent le quartier des Marolles où vivent de nombreux Juifs.

Le commissaire adjoint de police témoigne : "Vers 20h30, de nombreux policiers allemands ont établi un barrage autour des rues Blaes-Miroir, Tanneurs, rue de la Querelle, Vanderhaegen, Terre-Neuve, boulevard du Midi. D'autres se sont répandus dans les rues se trouvant dans cet îlot. Ils se sont introduits dans les maisons et y ont arrêté toutes les personnes juives sans distinction d'âge ni de sexe. Ces personnes ont été embarquées et conduites par des camions allemands vers un endroit ignoré. Nos agents C. et D. de service de 17 à 21 heures ont été retenus par les militaires allemands de 20h30 à 22h45. Ces derniers ne sont pas intervenus dans les arrestations."

Si les deux policiers bruxellois n'ont pas participé directement aux arrestations - ils sont présents parce que réquisitionnés par la Sipo-SD et au mépris de l'avis négatif de la Conférence des bourgmestres - leur présence, même silencieuse, conférait une certaine légitimité à la rafle. Sur chaque maison, sur chaque porte d'appartement les officiers de la Wehrmacht inscrivent "Judenrein", avant que les lieux soient systématiquement pillés. Cette nuit-là, 718 personnes sont arrêtées et emmenées vers la caserne Dossin à Malines.